

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Jean-Louis SENECHAU (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Catherine PEPIN)

Madame Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-21

**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
2022 (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de Langueux

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la Commune.

Au cours de l'année 2022, 11 actes de vente ont été signés et 6 dossiers ont été clôturés (ventes signées en 2021 ou 2022, dont les derniers frais de notaire ou de publicité foncière ont été réglés en 2022), dont voici le détail :

Une acquisition réalisée par la Ville :

- Acquisition à titre gratuit par la Ville aux Consorts CHERDRONNET d'un terrain non bâti situé le long de la RD 712, rue des Hauts Chemins, pour mettre en sécurité et entretenir ou élaguer les arbres longeant la route départementale ; frais de publicité foncière de 24 €.

Les cessions réalisées par la Ville :

- Cession par la Ville à Terre et Baie Habitat de parcelles non bâties situées dans le périmètre du lotissement Lamartine et notamment le lot destiné à TBH pour la construction de xx logements ; frais de publicité foncière de 39 € ;
- Cessions à la SCI MEGALE et à M. et Mme DANIEL de parcelles situées rue du Pont Léon, limite de Commune avec Trégueux, afin de mettre en conformité les limites de propriété de chacun avec la réalité ;
- Cession à M. LE COQ et Mme BRAVO d'une langue de terrain non bâti de 65 m² située rue de la Roche Durand (Grand Pré).

Les alignements :

- Acquisition à M. Charles ROUXEL rue du Pré au Sec : emprise de 10m² pour laquelle nous avons réglé 151,08 € de frais de notaire ; l'alignement a été délivré pour redéfinir les limites du domaine public et sécuriser l'accès à l'impasse ;
- Acquisition à M. et Mme BRIAND rue du Rivage : emprise de 44 m² pour laquelle nous avons réglé 512,05 € de frais de notaire ; l'alignement a été délivré pour mettre en sécurité le cheminement piéton ;
- Acquisition à Mme BOUGEARD rue de l'allée Meno : emprise de 42 m² au prix de 230 € auxquels s'ajoutent 12 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour élargir la voie ;
- Acquisition à M. et Mme DAOUPHARS rue du Vau Hello : 49 m² au prix de 340 € auxquels s'ajoutent 24 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour élargir la voie ;
- Acquisition à M. et Mme ASSERE rue des Epines Blanches : emprise de 9 m² au prix de 45 € auxquels s'ajoutent 24 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour élargir la voie ;
- Acquisition à Mme GUENO rue des Champs Renaud : emprise de 56 m² cédée gratuitement, pour laquelle nous avons réglé 24 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour réaménager l'espace public ;
- Acquisition à M. et Mme DIEULESAINT rue du Vau Hello : emprise de 38 m² au prix de 230 € auxquels s'ajoutent 12 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour élargir la voie ;
- Acquisition à Mme LEBOIS rue des Hauts Chemins : emprise de 26 m² pour laquelle nous avons réglé 24 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour aménager une voie verte ;
- Acquisition à Mme MORIN rue de la Chapelle : emprise de 40 m² pour laquelle nous avons réglé 12 € de frais de publicité foncière ; l'alignement a été délivré pour aménager l'espace public.

Vous trouvez, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces actes.

Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Christophe MINAUD, Marion BOUCHEVREAU).